

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22098 - 82ÈME ANNÉE

Accord signé par les USA mercredi à Versailles

L'impérialisme capitule face à la résistance de l'Iran



Les États-Unis et l'Iran ont conclu un mémorandum en 14 points prévoyant la fin immédiate des hostilités, y compris au Liban, le respect mutuel de leur souveraineté et la levée progressive du blocus naval contre l'Iran. Washington promet aussi un plan de reconstruction de 300 milliards de dollars et le retrait de ses forces. Téhéran réaffirme ne pas vouloir développer l'arme nucléaire

et présente l'accord comme une victoire diplomatique et politique.

Les États-Unis ont révélé mercredi les principaux éléments du mémorandum d'entente en 14 points conclu avec l'Iran, marquant une étape majeure vers la fin d'un conflit qui a profondément bouleversé le Moyen-Orient. Bien qu'aucune copie officielle du do-

cument n'ait encore été publiée, un responsable américain en a présenté le contenu lors d'un échange avec la presse.

Initialement prévue en Suisse vendredi, la signature de l'accord a finalement eu lieu mercredi à Versailles, sous l'impulsion du président américain Donald Trump. Le texte établit les bases d'un cessez-le-feu global et d'une normalisation progressive des relations entre Washington et Téhéran.

Traité de paix incluant de Liban

Le premier point du mémorandum prévoit la « cessation immédiate et permanente des opérations militaires sur tous les fronts, y compris au Liban ». Les deux parties s'engagent également à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban.

Le deuxième article constitue l'un des aspects les plus significatifs du texte. Les États-Unis et l'Iran s'y engagent à respecter mutuellement leur souveraineté, leur intégrité territoriale et à s'abstenir de toute ingérence dans leurs affaires intérieures. Cette disposition apparaît comme un abandon implicite de toute stratégie de changement de régime à Téhéran, objectif qui avait été évoqué par Donald Trump au début de l'offensive contre l'Iran.

300 milliards de dollars pour réparer les dégâts des bombardements

Sur le plan militaire, Washington promet de lever progressivement le blocus naval imposé à l'Iran et de retirer l'ensemble de ses forces dans un délai de trente jours après la conclusion d'un accord final. En contrepartie, Téhéran s'engage à garantir pendant soixante jours la libre circulation des navires commerciaux entre le golfe Persique et la mer d'Oman. L'avenir de l'administration du détroit d'Ormuz fera l'objet de discussions avec le Sultanat d'Oman.

L'accord comporte également un important volet économique. Les États-Unis s'engagent, avec leurs partenaires régionaux, à élaborer un programme d'au moins 300 milliards de dollars destiné à la reconstruction et au développement économique de la République islamique d'Iran. Washington promet également de faciliter toutes les transactions financières nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

Sur le dossier nucléaire, l'Iran réaffirme qu'il ne cherchera ni à acquérir ni à développer l'arme nucléaire, tout en préservant le droit du pays à développer un programme nucléaire civil.

Résultat de « la résilience nationale » de l'Iran

Le président iranien Masoud Pezeshkian a salué un accord qui, selon lui, « reflète la voix d'une nation qui n'a pas échangé sa dignité et son indépendance contre des menaces ou des pressions ». Il a présenté le texte comme le résultat de « la résilience nationale, de la rationalité politique et d'une diplomatie responsable ».

Cet accord est l'aboutissement de discussions directes engagées au Pakistan en avril, les premières entre Washington et Téhéran depuis la révolution iranienne de 1979. S'il est pleinement appliqué, il pourrait ouvrir une nouvelle phase dans les relations entre les deux pays et contribuer à stabiliser durablement une région marquée par des décennies de tensions depuis le début de la colonisation de la Palestine par Israël.

M.M.

Corse : l'autonomie n'est plus un tabou

L'accord trouvé à l'Assemblée nationale sur le futur statut d'autonomie de la Corse marque un tournant politique majeur. Pour la première fois, l'État français accepte d'inscrire dans la Constitution la possibilité pour un territoire intégré à la République française de disposer d'un pouvoir législatif et réglementaire propre. Une évolution qui reconnaît enfin une réalité historique : la Corse n'est pas un territoire comme les autres.

Avant son annexion par la France au XVIII^e siècle, la Corse était une République dotée d'une Constitution. Depuis, les politiques d'assimilation se sont heurtées à une résistance constante, alimentée par la défense d'une identité, d'une langue et d'une culture spécifiques. Paris semble aujourd'hui comprendre qu'ignorer ces réalités ne résout rien et qu'un partage plus équilibré des responsabilités peut constituer une réponse politique durable.

Cette réflexion devrait interpeller les anciennes colonies, notamment La Réunion. Pendant des décennies, les adversaires de tout développement endogène ont combattu les propositions d'autonomie portées par le Parti communiste réunionnais. Ces projets étaient caricaturés, présentés comme une menace alors qu'ils visaient avant tout à donner aux Réunionnais

davantage de moyens pour décider de leur développement.

Le résultat est sous nos yeux. Malgré des progrès incontestables, La Réunion reste confrontée à des difficultés structurelles : chômage massif, dépendance économique, pauvreté persistante et incapacité à maîtriser de nombreux leviers essentiels de son avenir. Refuser le débat sur les responsabilités n'a pas supprimé les problèmes ; cela a contribué à les aggraver.

L'exemple corse montre qu'il est possible d'évoluer. L'autonomie n'est ni la séparation ni l'abandon de la solidarité républicaine. Elle peut être un outil au service de l'efficacité, de la démocratie et du développement. Pourquoi ce qui devient envisageable pour la Corse resterait-il impensable pour La Réunion ?

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Oté

« In moush a vèr i gate in fèrblan salé » : In kozman pou la rout

Mézami nout tout i koné kozman-la é ni koné ossi in ot kozman i vé dir la mèm shoz konm intomate gaté i gate lo panyé.

Si mi di azot étan gran lékol l'avé in jenn téi koné arienk fé dézord é profèssèr téi di pa li gran-shoz sof, « in tomate gaté i gate in panyé » é sa té lo sèl konvèrsassion l'avé rant l'amontrèr épi l'amontré. L'amontrèr té i fé pa pliss in ka ké sa avèk li pars d'aprè mwin téi atann konsèye de klass pou Sali son papyé é finalman té i fé pa arien pou fé arète ali.

Mé sa i vo pa solman pou lékol, i vo ossi dann travaye, mèm an sossyété pars mi trouv lé pa juss lèss in moune ète in grinn sab lé la pou anpèsh lamashine tourné.

Astèr si ni rode lo mo gate sansa gaté dé foi sa i vé dir in gayar zafèr : aou mèm mon gaté-pouri. Défoi sa lé pa positif ditou, kan i di in mang gaté i sifi pou gate in panyé... konm in moush dann fèrblan salé, konm lo tomate pouri dann in késson.

Alé ! Mézami mi kite azot rofléshir la dsi é ni retrouv pli dvan sipétadyé.

Justin